

# Commission communale des impôts directs (CCID)

## PROCÈS-VERBAL DE TENUE DE LA RÉUNION

Date de la réunion : 03 / 04 / 2025

Département	Val d'oise
Commune	PARMAIN

Conformément aux dispositions de l'article 345 de l'annexe III au code général des impôts (CGI), la commission communale des impôts directs (CCID) s'est réunie à la demande du directeur départemental/régional des finances publiques ou de son délégué, et sur convocation du Maire ou de l'adjoint délégué ou, à défaut du plus âgé des commissaires titulaires.

En matière d'évaluations foncières, la CCID participe à l'évaluation ou la mise à jour annuelle des valeurs locatives des propriétés non bâties nouvelles ou concernées par un changement d'affectation, de consistance ou de nature de culture. Les valeurs locatives sont recensées dans la liste 41 NB transmise par l'administration.

**Le présent procès-verbal doit être complété même si la CCID ne propose pas de modification aux évaluations proposées par l'administration.**

### Modalités de complèment du procès-verbal

Les parties 1-1, 1-2 et 2 sont à compléter obligatoirement.

La partie 1-3 est à compléter par l'administration quand elle est présente.

La partie 3 est à compléter uniquement si la CCID a effectué des propositions de modifications d'évaluation.

### **1. Tenue de la réunion**

#### **1-1 Quorum**

Conformément à l'article 345 de l'annexe III au CGI, les commissaires ne peuvent prendre aucune détermination s'ils ne sont, **au moins, 5 membres présents** (le Maire ou l'adjoint délégué compris).

**Le quorum nécessaire à la tenue de la réunion est-il atteint ?** (cocher l'un des deux choix ci-dessous)

OUI

NON

- **Si oui**, la réunion peut se tenir. La CCID peut, si elle le souhaite, émettre des avis dans la partie 3 du procès-verbal, sur les évaluations proposées par l'administration figurant sur la liste 41 NB. La partie 2, relative à la synthèse des opérations, doit également être remplie.

- **Si non**, la réunion ne peut pas se tenir.

SDIF  
2 avenue Bernard HIRSCH - C820106  
95093 GERGY-PONTOISE CEDEX

